

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 28

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

28

1172

Montreux, le 21 septembre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

EDITORIAL

« Educateur » : le temps de l'austérité 870

RUBRIQUE ROMANDE

L'éducation des adultes	871
La chronique du groupe de réflexion	871
Comité central	872

VAUD

XXI ^e séminaire	873
Congrès culturel	873
Congrès nationaux ou internationaux	874
Organisation SPV	874
Daniel Buffat	875
Université populaire	876
Musique et handicapés	876
Tribune libre	876

GENÈVE

Sondage, horaire hebdomadaire	878
Memento	880
Prévisions	880

NEUCHÂTEL

Comité central	881
----------------	-----

JURA

Lorsque le couperet est tombé	882
Partage des biens SEB	883

JURA BERNOIS

Comité central SEJB	884
Assemblée des délégués SEB	885

FRIBOURG

Commission	
« Education permanente »	886
La danse, un art ancien ?	887

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Cloche-
tons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevex,
1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Plan-
ches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques
postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

« Educateur » : le temps de l'austérité

Lors de sa dernière séance, le Comité central SPR a fait le point sur les problèmes financiers de l'« Educateur ». Les chiffres sont clairs, impressionnants: le déficit prévisible se monte à quelque 20 000 francs pour le premier semestre 1979 et pourra atteindre près de 40 000 francs si aucune mesure n'est prise avant la fin de l'année.

Devant pareil constat, l'exécutif SPR a pris les mesures que lui demandaient les rédacteurs depuis le mois de mai dernier: réduction sévère du nombre de pages par numéro — au maximum 24 à 28 pages jusqu'à la fin de l'année — et mandat aux rédacteurs romands d'appliquer cette norme en collaboration avec tous les collaborateurs réguliers de notre journal.

D'aucuns seront en droit de s'étonner. Comment se fait-il que d'un exercice 1978 bouclant avec un léger bénéfice (2000 francs) l'on soit tombé si rapidement et si profondément dans les abîmes du déficit prévu? Deux éléments se combinent en la matière: une légère augmentation du prix de l'impression dès le 1^{er} février 1979 (+ 3,5%) et surtout une véritable explosion du volume de notre journal avec une moyenne de quelque 33 pages au numéro alors que nos budgets permettent une gestion équilibrée avec une moyenne oscillant entre 26 et 28 pages... La modeste augmentation des recettes publicitaires intervenue en 1979 ne saurait dès lors que limiter les dégâts!

Cette forte hausse quantitative s'explique par trois faits:

- l'apparition d'une nouvelle rubrique cantonale issue du fractionnement de la SPJ en SEJ et SEJB, sans pour autant que le nombre des abonnements ait augmenté;
- un besoin nettement affirmé d'informer plus en détail l'ensemble des membres. En effet, la majorité des rubriques cantonales sont en progression. Il en va de même de la rubrique romande;
- l'information pédagogique, corollaire de notre engagement dans toutes les instances de coordination, n'a pas épargné les numéros pédagogiques qui permettaient autrefois une saine régulation sur le plan du volume.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les rédacteurs ont accepté le principe de cette cure d'amaigrissement et il convient de reconnaître en plus qu'elle ne résoudra qu'une partie des problèmes (limiter les dégâts sur l'exercice 1979). L'assemblée des délégués d'automne, par le truchement du budget, devra prendre une décision claire quant au rôle qu'elle veut voir jouer à l'« Educateur » et par conséquent lui attribuer ou non les moyens financiers nécessaires. Ce ne sera pas une mince affaire. Il s'agit, ni plus ni moins, de statuer sur la politique d'information de notre association faîtière et partant, de celle de beaucoup de sections cantonales. Le débat sera animé si j'en juge par les opinions émises au Comité central sur l'« utilité » de publier certains articles, comptes rendus, communiqués ou autres papiers. L'ennui, pour ne pas dire le drame en la matière, réside dans le fait qu'il y a presque autant d'avis à ce sujet qu'il peut y avoir d'interlocuteurs. Contradictions, voire paradoxes, sont ici monnaie courante.

En individu réaliste, en gestionnaire obligé d'un journal qui se résume aussi par un bilan financier positif ou négatif, je souscris aux mesures prises le 7 septembre dernier. En tant que responsable d'une publication qui a pris une certaine vitesse de croisière, je regrette cette limite imposée à l'information et je compte notamment sur les rédacteurs cantonaux du Bulletin pour tenter de l'appliquer avec souplesse tant il est vrai que l'introduction de critères par trop rigides ne peut qu'engendrer, en la matière, une forme d'arbitraire et de censure.

F. Bourquin

La SPR et l'éducation des adultes

Le 11^e mai dernier, la SPR était invitée à participer à l'assemblée générale des délégués de la FSEA (Fédération suisse pour l'éducation des adultes) qui regroupe 32 organisations affiliées, dont 16 en Suisse romande; parmi celles-ci citons le GRETI (Groupe de réflexion et d'étude sur l'éducation et les techniques d'instructions), les écoles-clubs Migros, Pro-Juventute, l'Association des Universités populaires suisses, etc.

L'assemblée fut suivie d'un séminaire ayant pour thème «La formation des animateurs d'adultes». Chaque organisation membre présenta, sous forme de dépliants, de photos, de journaux ou de brochures, ses offres de formations et sa conception du problème. Des exposés et des travaux de groupes permirent aux participants d'échanger leurs idées.

Ce fut l'occasion de constater, une fois de plus, que la SPR poursuit dans le domaine de l'éducation permanente des enseignants en particulier les mêmes objectifs que la FSEA concernant l'éducation des adultes en général.

De plus, les enseignants ne peuvent ignorer tous les efforts accomplis dans le but de développer chez les adultes ce qu'ils s'efforcent de favoriser dans leur classe, c'est-à-dire l'exercice des responsabilités, l'esprit critique et le goût pour l'étude. Si l'élève entre dans la vie active avec la volonté d'en savoir plus, d'aller plus loin, de développer ses connaissances et ses dons, il sera capable d'évoluer, il sera bon pour l'éducation des adultes.

Et puis comme le dit Bertrand Schwarz dans le rapport :

«C'est l'éducation des adultes qui doit marquer et marque de plus en plus l'éducation initiale, et non l'inverse.»

L'école doit donc s'intéresser à tout ce qui se fait dans le domaine de l'éducation post-scolaire. La FSEA constitue une plateforme d'échanges d'idées et d'expériences des plus intéressantes.

Alexandre Hof

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

La nique à Chronos

Les vacances sont trépassées. Nous avons dû rendre des comptes, dire ce que nous en avons fait. Détestable corvée pour les gens discrets, plaisir ineffable pour certaines âmes simples, qui parlent de leurs plaisirs de l'été à la cantonade, afin, semble-t-il, que nul n'en ignore: «Moi qui aime les spaghettis bolognaise, et la salade au vinaigre de vin, vous pensez si je m'en suis donné!» Il y a les grandes vadrouilles, quatre mille kilomètres en quinze jours, jamais deux nuits dans le même hôtel; les horizons lointains, exotiques... Mais le nombre augmente des gens qui restent chez eux, bricolent, lisent, se promènent. Ceux-là ont découvert le charme secret des vacances, cette trêve conclue avec le dieu Chronos.

Ne plus consulter sa montre, mais le soleil, ne plus savoir si l'on est lundi ou mercredi et s'en balancer, avoir le temps de tout faire mais ne rien entreprendre, musarder, lézarder, couler des jours de chat... mais de chat qui saurait lire, réfléchir aussi et conclure qu'au fond, quelque amour qu'elle ait pour son métier, la créature est faite pour les vacances. Ce que les sages d'un certain village genevois, que j'ai fréquentés longtemps, traduisaient par l'aphorisme suivant: «La vie idéale, c'est d'être cantonnier en hiver et instituteur en été.» Car nos vacances d'enseignants, longues en apparence, font toujours envie et scandale, et il ne suffit pas, pour désarmer les censeurs, de faire remarquer, finement, qu'elles sont longues, oui, mais que nous ne pouvons en choisir le moment.

Il faudrait dire encore, et souligner, que nombre d'enseignants consacrent une partie de leurs vacances à préparer l'année qui vient. J'en veux pour preuve l'anecdote que voici. Responsable, à Genève, de la documentation télévisuelle pour les classes primaires, j'ai reçu, au début du mois de juillet, les offres de service d'un collègue désirant disposer, dès la rentrée scolaire, d'une série d'émissions sur la Suisse, et prêt à s'occuper personnellement, sur son temps de vacances, des enregistrements. Un exemple entre mille de l'usage que font les instituteurs de ce temps où le bon peuple les croit vautrés dans le farniente.

Fraude fiscale

Avec la rentrée, je retrouve, inachevée, ma déclaration fiscale qui n'a rien d'une symphonie. S'il est un devoir qui me coûte, c'est bien celui-là, et particulièrement lorsque je procède à l'inventaire des déductions autorisées sur le revenu. Le fonctionnaire se sent nu sous le regard du fisc, et tondu de surcroît. Cette honnêteté forcée, jointe au sentiment d'inégalité qu'impose à l'esprit le terme et la procédure d'amnistie fiscale, fait sourdre en moi la tentation perverse de la fraude. Mais que pourrais-je celer, sinon la rétribution de mes lignes dans l'«Educateur»? Lorsqu'on remâche de telles et abjectes pensées, on en vient à rêver de répression féroce, de levée du secret bancaire. Que fait donc l'Etat? Aux dires d'un journaliste, il n'aurait rien trouvé de mieux que de glaner quelques millions, sauf erreur, en réprimant la fraude chez les bénéficiaires de l'A.I. Noble démarche! Faire rendre gorge à des sardines invalides, et laisser les requins à leur tranquille digestion.

Le salaire de la plume

En raison de leur abondance, les tomates ne valent plus qu'un franc le kilo. On comprend l'amertume des producteurs. Qu'ils sachent cependant que l'écriture, en Suisse romande, est une production moins bien rétribuée encore. Une

statistique nous apprend qu'il y a chez nous plusieurs dizaines d'écrivains professionnels. Les gains qu'ils retirent de leurs travaux s'échelonnent, en gros, de 500 à 20 000 francs par année, à une ou deux exceptions près, le 95 % d'entre eux végétant au-dessous de la barre des dix mille francs. Pour nous, qui enseignons l'expression écrite, et qui sommes censés développer chez nos élèves le goût de la lecture, ces indications méritent réflexion.

Beaucoup d'écrivains de Suisse romande seraient favorables à ce que l'écriture soit encouragée, financièrement et systématiquement, par l'Etat. Voilà une idée qui me plaît et que notre Société pédagogique romande pourrait défendre. Si elle était admise, j'aurais sans doute moins de répugnance à remplir ma déclaration fiscale, et je m'engagerais, croix de bois, croix de fer, à renoncer définitivement à la fraude.

M. M.

Comité central SPR

Le Comité central SPR s'est réuni en session les 7 et 8 septembre 1979 à Lausanne, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

ÉDUCATEUR

L'exécutif SPR s'est longuement penché sur les problèmes financiers de l'«Educateur». Ce dernier voit ses comptes 1979 accuser, pour le premier semestre déjà, un lourd déficit dû à l'augmentation du prix d'impression et surtout à une véritable explosion de son volume. Il n'est pas question de continuer à ce train, nous y épuiserions très rapidement la réserve de quelque 50 000 francs constituée ces dernières années.

Cette situation, prévisible dès le mois de mai 1979, avait donné lieu à un premier débat du Comité central qui avait différé toute mesure dans l'attente de précisions financières. Nanti des éléments précis en la matière, il a pris la décision de limiter le volume de l'«Educateur» à 24 pages par numéro (maximum occasionnel de 28 pages) jusqu'à la fin de l'année civile. Les

rédacteurs, avec l'appui du bureau SPR, sont chargés de l'application de cette mesure.

Il convient de relever d'emblée que cette mesure à court terme ne résoudra pas le problème d'ensemble et que l'assemblée des délégués d'automne devra prendre des décisions claires en la matière, notamment par le truchement du budget 1980.

ÉMISSION «PORTES OUVERTES SUR L'ÉCOLE»

Le Comité central propose une vingtaine de sujets pouvant être traités lors des émissions «Portes ouvertes sur l'école» du premier trimestre 1980. Ces propositions seront transmises à la commission de production qui, avec les instances radiophoniques concernées, établira le programme définitif.

TESSIN

Le Comité central SPR a chargé le président Maspéro d'une mission exploratoire auprès de nos collègues tessinois en vue de resserrer les liens qui nous unissent. Des précisions sur cette action vous seront données dans le courant du printemps prochain.

RÉVISION DES STATUTS SPR

Le comité prend acte de l'excellent rapport de la commission des statuts. Il enregistre plusieurs demandes de modifications émanant notamment de la SPV. Il présentera donc ses propositions à l'assemblée des délégués, compétente en la matière.

ÉDUCATION PERMANENTE

Diverses propositions de la commission EP/SPR sont discutées. En bref:

- accord du CC pour qu'un représentant de la commission assiste aux délibérations du Comité romand de la SSTMRS (Cours normaux). Il s'agit là d'une rela-

tion non-institutionnelle devant favoriser l'information réciproque;

- confirmation du mandat d'étude de recyclages en allemand;
- prochaine rencontre CC/SPR - bureau de la commission EP pour traiter des problèmes restés en suspens.

COSMA

Yolande Rial rapporte brièvement sur les activités de cette commission chargée de promouvoir les moyens audio-visuels. Rappelons qu'il s'agit là d'une commission dépendant de la Conférence suisse des chefs de départements de l'Instruction publique et que les instances romandes en la matière se tiennent à disposition des présidents de sections de districts pour présenter les réalisations dans ces domaines.

ÉCONOMIE FAMILIALE ET TRAVAUX À L'AIGUILLE

Suite aux forums organisés par la SPR, l'intention de ces deux catégories de maîtresses spéciales, plusieurs revendications sont faites pour que le Comité central décide de soutenir lors de la prochaine rencontre avec les chefs de services primaires

- organisation de cours de perfectionnement romand (économie fam.)
- demande des maîtresses TA d'un recyclage en ACM
- matériel insuffisant pour l'enseignement des TA en 5^e et 6^e années.

DIVERS

Deux problèmes encore sont abordés: problèmes qui vont faire l'objet d'une étude prioritaire:

- les relations avec les parents;
- les contrats collectifs d'assurances maladie et responsabilité civile.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La prochaine assemblée des délégués se tiendra à Yverdon le

17 novembre 1979

Son ordre du jour sera le suivant:

- Procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 1979
- Rapport d'activité du CC
- Budget 1980
- Révision des statuts
- Thème du prochain congrès SPR
- Divers et propositions individuelles

Il s'agit là d'indications. Seule la convocation fait foi en la matière! FB

Attention: modification du délai rédactionnel

L'«Educateur», Bulletin corporatif N° 32, parution le 19 octobre, sera essentiellement consacré au compte rendu du séminaire «Jeunesse et Économie» de Chexbres.

Les rubriques cantonales seront limitées à une page chacune et le délai de réception des articles chez les rédacteurs cantonaux est avancé au jeudi 4 octobre à 12 heures.

XXI^e séminaire de la SPV

Crêt-Bérard/Puidoux

15, 16 et 17 octobre 1979

**IL EST ENCORE POSSIBLE DE
S'INSCRIRE. HÂTEZ-VOUS
CEPENDANT! ULTIME DÉLAI:
3 OCTOBRE PROCHAIN.**

A. COURS

1. *En collaboration avec l'Association
vaudoise des maîtres de classes de déve-
loppement et l'Association vaudoise des
maîtres de l'enseignement spécialisé:*
**ÉLEVAGE ET OBSERVATION
D'ANIMAUX EN CLASSE.**

M. Pascal Peitrequin, Pully.

2. *En collaboration avec la Commis-
sion SPV de la Croix-Rouge Jeunesse:*
**DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE LA
CROIX-ROUGE.**

*M. Daniel Notter, Correvon, et des col-
laborateurs de la Croix-Rouge Jeunesse.*

3. *En collaboration avec la Commis-
sion formation continue vaudoise
CFCV:*

**TEMPS DE RÉFLEXION DANS
NOTRE FORMATION CONTINUE.
VISION GLOBALE DE L'ENSEI-
GNEMENT À LA SUITE DES RECY-
CLAGES PAR BRANCHE (MATH.,
FRANÇAIS, ENVIRONNEMENT,
A.C.M...)**

*MM. G. Baierlé, R. Carigi et quelques
animateurs.*

4. **FALIMALIRA: CHANSONS ET
DANSES TRADITIONNELLES.**

M. Claude Rochat, Rances.

B. PROGRAMME DÉTAILLÉ

Consulter l'«Educateur» N° 24 du 24
août 1979.

C. INSCRIPTION

Utiliser la formule parue dans l'«Edu-
cateur» (Nos 24, 26 ou 27) ou en deman-
der une au secrétariat SPV.

D. RENSEIGNEMENTS

Secrétariat général SPV: Allinges 2,
1006 Lausanne (tél. (021) 27 65 59).

*Le responsable du XXI^e séminaire:
Nicod Paul.*

Congrès culturel 1979

**A CEUX QUI SUIVRONT LE CONGRÈS CULTUREL SPV DANS LE JORAT ET EN
HAUTE-BROYE,
LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE**

Voici quelques précisions:

A Ropraz dès 14 h. 30:

Comme annoncé dans l'«Educateur»
N° 26 du 7 septembre 1979 tout est prêt à
Ropraz pour recevoir les congressistes.

Vos collègues du Jorat et de la Haute-
Broye présenteront le travail d'habiles arti-
sans, ils vous feront visiter l'exposition thé-
matique sur le lin et le chanvre et ils vous
remettront à ce sujet une documentation
intéressante qui n'a pu être publiée dans
l'«Educateur», faute de place. Ils prépare-
ront devant vous les fameuses merveilles
que les dames de ce coin de pays confec-
tionnent pour les grandes occasions.



A Carrouge dès 16 h. 30:

(A choix avec Mézières.)

Vous pourrez vivre une heure de poésie et
de souvenirs en compagnie du poète Pierre-
Alain Tâche, président de l'Association des
Amis de Gustave Roud.

Pierre Boulanger et Gustave Roud se
sont rencontrés au Centre Culturel du Jorat
que préside actuellement M^{me} Mousse Bou-
langer. Devenus des amis, ils ont parcouru
ensemble les belles terres du Jorat que vous
pourrez découvrir en leur compagnie dans
le film de Pierre Boulanger: «Entretien
avec Gustave Roud en se promenant dans le
Jorat.»

Une documentation préparée en collabo-
ration avec le conférencier, M. Tâche, sera
remise aux personnes intéressées; elle com-
prendra entre autres l'article paru dans la

Revue littéraire Solaire n° 17, de juin 1977,
sur le Requiem pour Gustave Roud par
P.-A. Tâche.

L'heure culturelle se terminera par la
visite de la maison du poète et par une ver-
rée offerte par les autorités du village.

A Mézières dès 16 h. 30:

(A choix avec Carrouge.)

Projection dans la Grande salle de
Mézières du film de Samuel Monachon
«Aube fantastique» suivi d'un commen-
taire du réalisateur. Ce film est connu, mais
il doit être vu par tous les enseignants; il
peut même être revu...

Les congressistes ne se sépareront pas
sans prendre également le verre de l'amitié
offert par les autorités du village.

Au Château d'Oron

Visite, productions du Chœur du Théâ-
tre du Jorat, souper et bal. La soirée du
Château d'Oron est réservée aux personnes
inscrites à temps (Repas fr. 35.—)

Elle se déroulera de la manière suivante:

Dès 18 heures, notre collègue Héli Liard,
président de l'Association du Château
d'Oron dirigera la visite de celui-ci.

A 19 h. 15, tous les participants se réuni-
ront dans la salle des Oron pour écouter
un exposé de M. Liard. *

A 20 heures, apéritif.

A 20 h. 30 précises, souper aux chandel-
les dans la Salle de Justice.

Allocutions et productions du Chœur
dirigé par Robert Mermoud, dans le réper-
toire traditionnel du Théâtre du Jorat. (voir
historique ci-contre).

Dès 22 h. 30 bal avec l'orchestre du Châ-
teau d'Oron.

Les collègues de la petite section d'Oron
espèrent que vous répondrez nombreux à
leur invitation.

*Pour le comité d'organisation:
le président Jean Monnier,
1672 Oron, 021 93 74 58*

* Voir «Château d'Oron» par Héli Liard, dans l'édition «Tré-
sors de mon Pays», Neuchâtel, Edition du Griffon.

Le Chœur du Théâtre du Jorat

(Bref historique par Robert Mermoud)

Pour la reprise en 1975 de la *Servante d'Evolène*, le comité du Théâtre du Jorat m'a demandé de constituer un chœur formé de chanteurs de la région, qui corresponde à la vocation originale de ce théâtre populaire. Depuis de nombreuses années, le chef engagé venait avec ses propres troupes; c'est ainsi qu'on avait vu évoluer sur le plateau la *Chanson valaisanne*, l'*Union chorale de Vevey*, celle de *La Tour-de-Peilz*, *La Lyre de Moudon*, le *Chœur Pro Arte*, le *Chœur de la Radio romande*, et le *Chœur de Lausanne*, et même l'*Ecole normale de Lausanne*. Après une première tentative qui fut la constitution du *Grand Chœur du Jorat* pour la reprise d'*Aliénor* en 1965, il s'agissait de constituer un chœur permanent, limité dans l'effectif pour des raisons budgétaires (costumes) mais de qualité: en effet la confrontation inévitable avec la *Chanson valaisanne*, qui avait fait une si forte impression en 1937, 1939, 1956 et 1965 dans la *Servante d'Evolène*, rendait indispensable une sélection des chanteurs. C'est pourquoi, après l'appel lancé dans la région avec la collaboration d'Anne-Marie Monnier et de Frank Cherpillod, une audition (ô combien douce mais que sa perspective seule avait rendue efficace) permit de constituer un chœur équilibré. Par appels et demandes nouvelles, l'effectif s'est peu à peu stabilisé à une cinquantaine de chan-

teurs, parmi lesquels j'ai la joie de compter de nombreux collègues.

Pour ma part, ayant trop souvent déploré le statisme de certaines mises en scène, je voulais un ensemble absolument sûr, qui soit capable d'évoluer sur scène dans les formations les plus diverses et les plus disséminées. Il m'arrive, pour certains morceaux, de rechercher des effets dynamiques ou dramatiques en faisant répondre une moitié des chanteurs à l'autre moitié, de mélanger à l'extrême les voix, de les répartir sur toute l'immense surface scénique, étant bien entendu que malgré la merveilleuse acoustique du vaisseau de bois, passé le cadre de scène les voix portent moins.

Qualités vocales, assiduité, enthousiasme et collégialité sont les traits marquants de ces choristes-figurants dont l'authenticité éclate dans ce décor rustique et dont je peux obtenir des interprétations raffinées, mais jamais affectées. En cinq ans d'existence, *La Servante d'Evolène*, un concert avec en reprise la musique de *Roméo et Juliette* de Frank Martin (1929) et celle de *La Grange aux Roud* de Jean Binet (1960), *Le Chevalier de Grandson* écrit par moi-même «sur mesure» l'an dernier et maintenant un disque avec les grandes pages chorales de *Ce Théâtre qui chante*: voilà un palmarès éloquent qui fait honneur à la rapidité du travail, à l'effort de mémorisation à l'engagement tout court, et, je n'aurais garde de l'oublier, aux saines relations de collaboration et de camaraderie avec les acteurs et les musiciens professionnels.

Participation à des congrès nationaux ou internationaux

Suite à diverses interventions de sa part le Comité cantonal a reçu, concernant la participation à des congrès nationaux ou internationaux, une lettre signée de M. Bas set, chef de service et directeur de l'enseignement primaire, dont nous extrayons les lignes qui suivent:

«La restriction relative aux prestations de l'art. 57 du statut sera supprimée d'office si le congé non payé est accordé pour des réunions de caractère pédagogique. Elle sera maintenue si l'objet des congrès est uniquement de nature corporative. S'il s'agit enfin d'assemblées que nous appellerons «mixtes», la décision sera prise de cas en cas par le service de l'enseignement primaire.

Nous ne doutons pas que vous pourrez, éventuellement, nous donner tous les renseignements complémentaires nécessaires pour une prise de position équitable.»

Secrétariat général SPV

S.P.V. — 1979-1980

Comité cantonal

ORGANISATION

Présidence: M. Gaudard

Vice-présidence «Educateur» et procès-verbaux: M. Schafroth

Congrès et fonds de prévoyance: R. Pasche

Réforme scolaire: P. Gianini

Coordination romande: G. Tauxe

Education permanente: L. Bignens

Problèmes syndicaux: L'ensemble du CC en collaboration avec le secrétaire général.

Secrétariat général SPV: P. Nicod
Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/27 61 59

ADRESSES ET RÉPARTITION DES SECTIONS

M. Michel GAUDARD, 1349 Romarin
môtier, 024/53 14 79: Associations

Mlle Monique SCHAFFROTH, Praz
Bérard 13, 1844 Villeneuve, 021/60 12 09
Aigle-Morges-Orbe-Pays-d'Enhaut

M. Richard PASCHE, Ch. Guiger d



Prangins 19, 1004 Lausanne, 021/36 96 10:
Cossonay-La Vallée-Payerne et Avenches-
Ste-Croix

M. Patrick GIANINI, Clos d'Aubonne
15, 1814 La Tour-de-Peilz, 021/54 31 64:
Moudon-Oron-Vevey-Rolle

M. Georges TAUXE, Av. de France 61,
1004 Lausanne, 021/36 77 84: Lausanne-
Lavaux-Yverdon-Echallens

Mme Liliane BIGNENS, Vy-des-Crêts,
1295 Mies, 022/55 17 80: Nyon-Aubonne-
Grandson

M. Paul NICOD, Secrétaire général
SPV, Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne,
021/32 18 48: AVMES

Présidents des sections

AIGLE CATTIN Jean-Pierre, 1865
Les Diablerets

AUBONNE HOFER Walter, 1171
Féchy, 021/76 59 56

COSSONAY GFELLER Charly, Ave-
nir 6, 1305 Penthalaz, 021/87 08 08

ECHALLENS VISINAND André,
1038 Bercher, 021/81 83 26

GRANDSON DEVENOGE Arlette,
1426 Concise, 024/73 12 83

STE-CROIX JACCARD Raymond, r.
du Jura 31, 1450 Ste-Croix, 024/61 32 73

LAUSANNE RENAUD Claude, Belle-
vue 30, 1005 Lausanne, 021/22 61 67

LA VALLÉE CROSET Guy, rue Paul
Golay 19, 1341 L'Orient, 021/81 61 79

LAVAUX WEBER Claude, ch. de la
Toffeyre, 1095 Lutry, 021/39 48 64

MORGES TREHAN Pierre-François,
En Lande, 1141 Yens, 021/77 39 11

MOUDON FAVRE Georges-André,
Cerjat 9, 1510 Moudon, 021/95 17 07

NYON par intérim: BARUCHET
Narcisse, Le Raisin, 1268 Begnins,
022/66 25 68

ORBE PANCHAUD Bernard, 1349
Bretonnières, 024/53 15 30

ORON MONNIER Jean, rue de Châ-
tillens, 1672 Oron-la-Ville, 021/93 74 58

PAYERNE/AVENCHES COINCHON
Claude, ch. de l'Avenir 1, 1580 Avenches,
037/75 24 75

PAYS-D'ENHAUT AEBERLI Phi-
lippe, Grand-Rue, 1837 Château-d'Oex,
029/4 77 71

ROLLE GNAEGI Jean-Robert, ch. du
Lac, 1181 Mont s/Rolle, 021/75 26 80

VEVEY SANTERRE Andrée, Chene-
vières 14, 1800 Vevey, 021/51 94 75

YVERDON BONZON Claudine, case
postale 120, 1400 Yverdon, 024/71 13 61

Associations

Association des maîtresses enfantines et
semi-enfantines vaudoises (AMESEV):

Mme Christine BONNET, Croix-Rouges 7,
1007 Lausanne, 021/23 31 90

Société vaudoise des maîtresses d'écono-
mie familiale (SVMEF): Mme Madeleine
GREPPIN, La Gayoude, 1807 Blonay,
021/53 22 48

Association vaudoise des maîtres des
classes supérieures (AVMCS): M. Claude
GENDROZ, av. de la Voieaz 1, 1110 Mor-
ges, 021/71 91 79

Association vaudoise des maîtres de clas-
ses à options (AVMCO): M. Raymond
DARIOLI, rue du Centre 60, 1025
St-Sulpice, 021/35 67 30

Association des maîtres de classes de
développement (AVMD): Mlle Marianne
DENYS, La Villageoise, 1606 Forel
/Lavaux, 021/97 12 95

Association vaudoise des maîtres de
l'enseignement spécialisé (AVMES): M.
Georges-André SUMI, Pierrefleur 50 A,
1004 Lausanne, 021/36 07 86

Association vaudoise des maîtresses de
travaux à l'aiguille (AVMTA): Mlle Renée
LERESCHE, Grottes 10, 1337 Vallorbe,
021/83 13 20

Association vaudoise d'éducation physi-
que scolaire (AVEPS): M. Marcel FAVRE,
Moulins 119, 1400 Yverdon, 024/21 46 63

Association vaudoise des maîtres de
classe d'OP et de TM (OPTM): M. André
STALDER, route de Duillier 4, 1260 Nyon,
022/61 00 82

Société vaudoise de travail manuel
(SVTM): M. Jean GUILLOD, Montbles-
son, 1000 Lausanne 27, 021/32 71 51

Association vaudoise des maîtres de des-
sin (Section vaudoise SSMD): M. Jean-
Claude SCHAUENBERG, av. Floréal 19,
1006 Lausanne, 021/26 33 02

Congrès cantonal

Composition du bureau:

Président: André JAQUEROD, chemin
du Levant 17, 1860 Aigle (tél. 025/26 10 84)

Vice-président: Philippe MUTRUX,
Crêt-aux-Moines 19, 1422 Grandson (tél.
024/24 36 34)

Secrétaire: Jacqueline SCHMID, chemin
Reposoir 5, 1260 Nyon (tél. 022/61 74 42)

Scrutateurs: Madeleine MARTIN, Pos-
session 8, 1008 Prilly (tél. 021/34 88 44).
Jean-Daniel BAEHNI, rue des Granges-St-
Martin 4, 1350 Orbe (tél. 024/41 38 44)

Assemblée des délégués

Composition du bureau:

Président: Roger MALFROY, av. Dap-
ples 3, 1006 Lausanne (tél. 021/26 60 57)

Secrétaire: Jean-Pierre FORESTIER,
rue Gaudin 1, 1260 Nyon (tél. 022/61 00 95)

Scrutateur: Françoise HUGENTO-
BLER, ch. des Magnenets 12, 1196 Gland
(tél. 022/64 16 44)

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAÎTRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Assemblée générale

3 octobre 1979
14 h 15 à l'Hôtel de la Navigation
Lausanne-Ouchy

Votre comité.

† Daniel Buffat n'est plus

Un an après qu'il ait quitté sa classe pour
une longue agonie, la nouvelle nous par-
vient jeudi matin 23 août, aussi brutale
qu'attendue: Daniel est mort hier soir... et
25 ans de souvenirs affluent...

Souvenirs de l'Ecole normale, tout
d'abord, où Daniel entrait en 1954, après
avoir suivi ce qui était encore la «prim-
sup» de Chardonne.

Souvenirs de nos premiers pas dans la
carrière, tous deux à la tête d'une classe à
trois degrés, lui à Lovatens où il devait res-
ter 3 ans et demi.

Souvenirs de nos 20 ans dans ces petits
villages; après les années d'études, c'était
au tour des loisirs de nous rapprocher.

Souvenirs de collaboration profession-
nelle à Lucens, ensuite; Daniel y descendait
en 1961 pour tenir la classe supérieure et je
le rejoignais un peu plus tard.

Souvenirs de sorties, de courses de con-
temporains, la dernière l'été passé en Fin-
lande, où nous regardions Daniel qui souf-
frait, inquiets déjà, mais sans réaliser la
gravité de la maladie qu'il portait en lui.

Souvenirs de musique aussi, puisque j'ai
eu le plaisir et la chance de chanter et de
jouer sous sa direction.

Daniel Buffat avait été formé à
l'ancienne école qui, pour beaucoup, et
spécialement pour lui, reste la bonne. Très
exigeant vis-à-vis de lui-même, il l'était
aussi de ses élèves, leur demandant le maxi-
mum, mais leur donnant également toutes
ses forces, tout son savoir, toute son expé-
rience. Aimant la perfection en toutes cho-
ses, il s'est toujours efforcé d'inculquer ce
principe à ceux dont il avait la charge. Des
volées et des volées d'élèves ont apprécié sa

gentillesse, mais aussi sa fermeté, sa compétence, son sens de la justice, son immense honnêteté. Ces qualités étaient aussi reconnues par ses collègues qui savaient pouvoir compter sur lui en toutes occasions. L'exemple qu'il a donné est de ceux qu'on n'oublie pas.

Ne l'oublieront jamais non plus les chanteurs du Petit Chœur du Soleil, cet ensemble d'enfants de Lucens qu'il avait fondé, façonné et marqué du sceau de son indiscutable personnalité musicale. Ce Petit Chœur du Soleil avait atteint sous sa direction une perfection qui en faisait un des meilleurs du canton. Daniel s'est consacré corps et âme à ce petit chœur, aux sociétés de chant de Lucens, à d'autres encore, trop peut-être parfois, comme s'il avait inconsciemment pressenti que le temps lui serait mesuré et qu'il devait donner très vite le plus et le meilleur de lui-même.

Daniel Buffat est mort... et il faudra bien longtemps pour que je puisse penser, sans que mon cœur se serre, aux dernières paroles que m'a dites cet homme pour lequel la musique, surtout chorale, avait tant compté. C'était en avril dernier et Daniel, qui souffrait atrocement, me disait et me répétait, plein d'espoir: «Je pars me faire opérer en chantant...»

A. Vaney

sources d'énergie, leur utilisation), par MM. Michel Guyot, ingénieur EPFL, physicien, et Pierre Paris, ingénieur DET, avec la participation de spécialistes suisses. «**Le rôle des transports dans la société moderne**», cours donné par des représentants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, MM. les professeurs Ph.-H. Bovy et D. Genton et des chargés de cours de

l'Institut de technique des transports, en collaboration avec des responsables du secteur des transports routier, ferroviaire, aérien, des transports collectifs urbains, ainsi que des spécialistes en économie, écologie et aménagement du territoire.

Tous les renseignements peuvent être obtenus au secrétariat, rue Pichard 12, (021) 22 43 48.

MUSIQUE ET HANDICAPÉS

«La musique dans la pédagogie curative»

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Mademoiselle Suzanne TEMPERLI, spécialiste de pédagogie curative, animera une soirée de travail sur le thème LA MUSIQUE DANS LA PÉDAGOGIE CURATIVE, ASPECT THÉRAPEUTIQUE à Lausanne, le jeudi 25 octobre 1979, dès 20 h.

Le lieu sera précisé aux personnes inscrites.

Matériel: les instruments de toutes natures, que les participants apporteront.

Prix: Fr. 10.— à verser en guise d'inscription à: Musique et Handicapés, ccp 10 - 27 800, Pierre Joost, 1816 CHAILLY. (Mention «Cours S. TEMPERLI».)

Attention: confirmation du lieu et précisions seront envoyées en temps voulu aux personnes qui auront payé avant le 10 octobre 1979.

Renseignements: Musique et Handicapés, Pierre Joost, Vert-Vallon B, 1816 CHAILLY, tél. 021/62 06 37.

Nous sommes convaincus que ce cours répondra à l'attente des personnes intéressées par l'utilisation de la musique auprès d'enfants handicapés, et nous sommes disposés à y donner suite si les participants le souhaitent.

Le responsable: Pierre Joost.

P.S.: indiquez vos nom, adresse, n° tél. sur le bulletin de versement qui seul tiendra lieu de bulletin d'inscription. Merci.

Université populaire TRIBUNE LIBRE

L'Université populaire de Lausanne offre dès le 22 octobre 24 cours à Lausanne, 2 au Sentier, 5 à Bex et Aigle. Les sections en organisent 29 sur l'ensemble du canton.

A côté de ses cours traditionnels (art - histoire - philosophie - sciences), Lausanne inaugure avec deux cours d'anglais pour non-débutants (effectifs au complet) et huit cours nouveaux dont la plupart feront appel à de nombreux spécialistes de renom. Parmi ceux-ci, mentionnons: «**La naissance et nous**», avec la collaboration de la Faculté de Médecine et de Pro Familia (toutes les questions posées par le choix d'une naissance et l'arrivée de l'enfant dans la famille et la société); «**Le rêve**», organisé par le professeur P.-B. Schneider, avec la participation de professeurs de l'Université et celle du professeur R. Cahen, de Paris, connu notamment pour ses traductions des œuvres de Jung en français (les aspects du rêve, ses fonctions, le rêve en psychothérapie); «**Connaissance scientifique et nature humaine: la méthode anthroposophique et l'évolution**», par le professeur Pierre Feschotte, de l'Université de Lausanne, «**Droit pénal**», organisé par le professeur Jean Gauthier, de l'Université de Lausanne (exposition avec illustration d'expériences concrètes, par des magistrats tels M. Willy Heim, procureur général; M. Paul-Eugène Rochat, président du Tribunal du district de Lausanne; M. René Huber commandant de la police cantonale; M. Philibert Muret, ancien juge d'instruction du canton de Vaud; MM. Eric Stoudmann et François de Rougemont, avocats). «**L'énergie**» (toutes les

RÉFORME VAUDOISE:

Du profit des niveaux à l'inutilité d'une motion

En février 1979, par voie de motion, une soixantaine de députés, Georges Zimmermann PDC en tête, demandaient de renoncer au cycle 5-6.

L'auteur de cette motion affirme que ce cycle est:

- administrativement compliqué;
 - financièrement onéreux;
 - à côté de l'intérêt réel des enfants.
- L'auteur écrit aussi:
- qu'à Rolle on a dû introduire non seulement des niveaux, mais aussi des options;
 - qu'il faudrait créer, en voie moyenne, 2 cycles de 2 années et 2 divisions: soit 6^e - 7^e A; 6^e - 7^e B; 8^e - 9^e A; 8^e - 9^e B.

Voilà quelques éléments principaux de cette motion que j'ai lue et relue dans son intégralité. Excepté le point e) qui contient une idée partiellement intéressante, cette motion n'a rien de novateur. Elle est de la même veine que d'autres tentatives d'inter-

rompre les changements de structures. Et bref l'application de cette motion consacrerait la suppression du cycle 5-6 et des avantages qui en découlent.

Une rectification s'impose. Lisez le point d) ci-dessus. Les options ont été introduites **indépendamment** des niveaux. Ce sont les parents qui, sur conseil des maîtres, choisissent librement une option en 6^e.

Le cycle 5-6 est-il administrativement compliqué? Cette affirmation n'a pas été étayée. D'ailleurs un cycle 4-5 ne serait-il pas aussi administrativement compliqué? Quant à l'aspect financier (point «b» ci-dessus) il peut n'être qu'un argument facile pour défendre une opposition au changement — Supprimez l'administration, et alors vous aurez une bonne gestion! Supprimez des crédits, et alors vous aurez une meilleure école!

Après 15-20 ans d'études sur une réforme, après le CRÉPS, après une loi sur l'enseignement primaire récemment modifiée (elle touche les élèves de 4^e année)

après une sérieuse mise en route des zones pilotes, après..., il faudrait recommencer à zéro, ou presque? Non! Arrêtez, motionnaires, pétitionnaires et consorts!

Dans la commune où j'enseigne, 4 volées, de 120 élèves chacune, ont déjà suivi une 6^e année dans une classe hétérogène excepté pour 3 branches. Est-ce un échec? Parmi d'autres estimations ou évaluations, l'enquête assez fouillée, datant de mai 1977, faite auprès des parents concernés, permet l'optimisme. Je vous en citerai 2 exemples:

- le regroupement d'élèves jusqu'en 5^e année n'est pas ressenti comme défavorable par la grande majorité des parents;
- le 66 % des parents (sur 96 % des questionnaires rentrés) estiment que les niveaux en 6^e permettent à l'enfant de donner le meilleur de lui-même en français, maths et allemand; le 18 % étant sans opinion. Par ailleurs 12 % des parents estiment que les niveaux sont un oreiller de paresse.

J'en tire la conclusion que ce dernier pourcentage reflète assez bien l'opposition irréductible de parents (et par conséquent de certains députés, serais-je tenté de dire) à toute évolution scolaire. Ce pourcentage

n'est certainement pas spécifique aux zones pilotes.

Vous avez écrit, Monsieur Zimmermann, que le cycle 5-6 serait à côté de l'intérêt réel des enfants. Je constate que ce beau principe est à la base d'opinions parfaitement opposées. Les adversaires de toute sélection s'y réfèrent, de même que les partisans de l'école traditionnelle, de même que ceux qui disent «oui d'une main gauche et non d'une main droite».

Il est nécessaire de rappeler l'importance des niveaux dans 3 branches (français, maths, allemand) en 6^e année. Ce système est actuellement en pratique là où j'enseigne. Il m'apparaît comme le compromis le plus judicieux possible entre les personnes qui affirment qu'il est strictement inutile de retarder la sélection, et celles qui estiment injuste un début de formation élitaire. Le programme est ainsi particulièrement adapté aux possibilités de l'élève dans les 3 branches mentionnées, grâce à 3 niveaux. Chaque enfant peut suivre l'enseignement à son propre rythme, sans être défavorisé globalement parce qu'il est très faible dans une branche, l'allemand par exemple. Chaque enfant prend conscience progressive-

ment, en douceur si l'on peut dire, de ses capacités. La notion de bons et de mauvais élèves est fortement atténuée dans ce système à cloisons perméables, car: il [donne une solution aux tensions potentielles entre les goûts et les possibilités des enfants et les désirs de leurs parents. Citation d'un document IRDP.]

Le cycle 5-6, certes encore perfectible, doit rester. Luttons pour le maintenir et le généraliser!

Voilà, en première analyse, ce que je pense de la motion «des 60». J'en ai profité pour relever quelques aspects particulièrement positifs du cycle 5-6.

Il serait navrant de constater que tant d'années d'études, d'expériences, de progrès, acquis au prix de tant d'efforts humains, et financiers aussi, aboutissent à l'application d'une motion, parfaitement superflue dans le contexte actuel, qui apparaîtrait comme la panacée recherchée depuis 15 ans.

Gilbert Vernez
Instituteur, 5^e - 6^e année
La Tour-de-Peilz

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Une conception moderne du journal d'enfants destinée aux petits de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____
Nom _____
Adresse _____
N° postal / _____
localité _____
Signature _____
Date _____

Je souscris
l'abonnement suivant:
☐ Franç. ☐ Allem.
☐ 5 nos, Fr. 14.—
☐ 10 nos, Fr. 25.—
☐ 20 nos, Fr. 48.50



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-Montreux

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles
vaudoises, accompagnés des professeurs.

BANQUE
CANTONALE
VAUDOISE

un nom
une garantie

Sondage horaire hebdomadaire scolaire

Préambule

Le 12.2.79, la SPG s'est prononcée à une forte majorité pour le **statu quo**, tout en prévoyant d'effectuer un sondage si l'initiative GHI sur la suppression du samedi scolaire aboutissait. C'est le cas actuellement. Nous vous prions donc de choisir parmi les solutions ci-dessous celle qui vous conviendrait le mieux **dans le cas où un vote populaire accepterait la suppression du samedi scolaire**.

Remarques

La disparition du samedi scolaire entraîne le déplacement ou la suppression d'un temps de travail scolaire qui est **différent** selon les degrés concernés :

[1E-2E] 1P = 90 minutes
2P-3P = 130 minutes
4-5-6 P = 160 minutes

Ce sondage ne peut donc présenter toutes les solutions applicables à toutes les situations : elles sont trop nombreuses. Nous avons dégagé en gros **trois tendances** entre lesquelles vous avez à choisir mais il est bien clair qu'à l'intérieur de chaque solution, plusieurs variantes sont possibles en fonction notamment des degrés concernés, de la répartition du temps éventuellement compensé, de l'insertion d'une ou deux récréations supplémentaires, etc.

Enfin nous rappelons qu'il s'agit ici de **l'horaire des élèves**, non de celui des maîtres. En particulier, à propos des élèves de **1E et 2E** (degrés non oblig.), le comité estime peu souhaitable que les heures perdues soit compensées, dans la situation 2a) en tout cas, à cause de la fatigue des enfants. Avis différent si la situation 1a) est choisie.

Commentaires aux différentes propositions

1a) Transfert du samedi matin au mercredi matin

- Simple rocade, aucune diminution d'horaire.
- Le jour entier au milieu de la semaine disparaît.
- Les enfants perdent «leur jour».

- Les activités du jeudi (sport, musique, loisirs) ne sont pas ou très difficilement transférables sur le samedi, elles risquent de disparaître ou d'être entravées.

b) Un mercredi sur 2 est consacré à l'après-midi de sport prévu au programme scolaire. (Extension possible à d'autres activités.) L'autre mercredi est libre. Prise en charge : Service des loisirs, ou autres structures à créer.

- Diminution de 45 min. (1E, 2E, 1P) respectivement 65 ou 80 minutes par semaine en 2-3P et 4-5-6P.
- Difficulté à respecter un calendrier.

2. Semaine de 4 jours

Le jour entier de congé au milieu de la semaine est préservé, les activités du jeudi sont transférées au mercredi.

a) Pas de compensation d'horaire

- Perte respectivement de 90, 130 et 160 minutes.
- Il faut garder les mêmes programmes mais accélérer les cadences de travail,
- aborder les programmes de manière plus globale,
- supprimer les devoirs écrits dans tous les degrés (?) et ne garder éventuellement que les devoirs oraux et les travaux de recherche **dans les grands degrés seulement**.

b) Compensation totale

- Aucune diminution d'horaire,
- la journée de travail scolaire s'allonge (fatigue : quelle concentration encore possible, etc. ?),
- suppression (ou maintien) total(e) ou partiel(le) des devoirs ?

c) Compensation partielle

- Diminution d'horaire de 40-50 minutes par semaine,
- la journée de travail scolaire s'allonge,
- mêmes inconvénients que ci-dessus mais nettement diminués (donc plus supportables ?).

3. Horaire continu

- **Plus de jour entier en milieu de semaine,**
- la journée de travail se termine de **bonne heure** et permet des **activités chaque jour**,
- pas de cassure école = travail = ennui / jour de congé = loisirs = plaisir,
- habitudes de vie peu courantes chez nous (tradition anglo-saxonne),
- prise en charge à mettre entièrement en place (repas, accueil, etc.).

4. Horaire à votre goût

Vous avez une proposition à faire : allez-y !

Modalités de consultation

- 1) Indiquez dans quel degré vous enseignez en entourant la case concernée. *
- 2) Notez vos choix dans les cases en numérotant par ordre de préférence (1, 2, 3, etc.)
- 3) Retournez le questionnaire (groupé par école si vous le désirez) à : **S.P.G. Case postale 256, 1211 GENÈVE 11**
- 4) Délai : **10 octobre 1979.**



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

PROBLÈME D'HÉBERGEMENT ?

Ecrivez-nous : qui, quand, quoi, combien ?

Vous atteindrez plus de 180 maisons de colonies de vacances en Suisse, gratuitement.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Sondage horaire hebdomadaire scolaire

Nom, prénom:

Degré concerné*

1E	2P	4P
2E	3P	5P
1P		6P

Si le samedi scolaire est supprimé, les solutions suivantes sont possibles:

L	M	M	J	V	S	D

1. a) Simple transfert du samedi matin sur le mercredi matin

☐

L	M	M	J	V	S	D

1. b) Congé un mercredi entier sur 2. L'autre est consacré à des activités (sport, etc.) prises en charge par un service officiel

☐

L	M	M	J	V	S	D

2. a) Semaine de 4 jours, aucune compensation d'horaire, dans aucun degré

☐

L	M	M	J	V	S	D

2. b) Compensation totale

1P = 20 m./jour = 90 min./semaine
2-3P = 30 m./jour = 120 min./semaine
4-5-6P = 40 m./jour = 160 min./semaine

☐

L	M	M	J	V	S	D

2. c) Compensation partielle

1P = 20/jour = 80/semaine
2-3P = 20/jour = 80/semaine
4-5-6P = 30/jour = 120/semaine

☐

L	M	M	J	V	S	D

3. Horaire continu

Tous les jours jusqu'à 14 h. 30

Compensation totale

☐

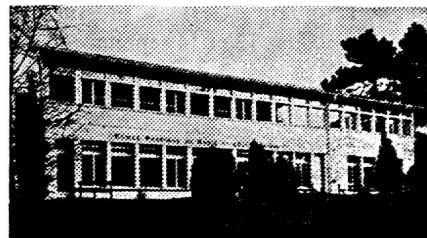
L	M	M	J	V	S	D

4. Horaire à votre choix

☐

ÉCOLE PRATIQUE DE RADIO ET D'ÉLECTRONIQUE S.A.

avenue du Tribunal-Fédéral 31
1005 LAUSANNE



Devenez **INGÉNIEURS-TECHNICIENS-ÉLECTRONICIENS** par des études complètes en électronique, avec **formation pratique** indispensable, recommandées par l'industrie. Renseignements et prospectus sur demande à la direction de l'école au (021) 22 16 19. Admission chaque début de mois.

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

Mémento

Prévisions pour l'exercice 1979/1980

HORAIRE SCOLAIRE HEBDOMADAIRE

Vous trouverez dans ce numéro le sondage SPG sur l'horaire des élèves. Nous vous recommandons de le lire attentivement et de le discuter avec les collègues de votre bâtiment.

Observez le délai de renvoi!

N. B. L'initiative GHI est présentée au Grand Conseil les 13 et 14 septembre 1979.

COTISATIONS SPG

De nombreux collègues nous ont déjà retourné leur numéro de référence, nécessaire à la perception directe de la cotisation SPG. Nous les remercions vivement d'avoir fait diligence. **Si vous n'avez pas encore renvoyé le talon**, faites-le tout de suite.

Si vous l'avez perdu: indiquez-nous avec vos nom, prénom et adresse le numéro de référence mentionné sur votre bulletin de paie (en haut à gauche). D'avance, merci!

ASSEMBLÉE SPG

Notre prochaine AG aura lieu **lundi 15 octobre** à l'Aula d'Uni I, à 20 h. 15. (Impossible d'obtenir l'auditoire Rouiller à Uni II retenu par l'Université pour la durée des cours).

Rectificatif: 2 lignes ayant sauté dans le précédent « Educateur », nous vous redonnons ci-dessous la totalité des prévisions.

	Charges	Profits
300 SPR	90 000.—	
400 Assurances	2 500.—	
401 Allocations familiales secrétaire	2 000.—	
410 Traitement président y compris charges sociales de l'Etat	66 000.—	
411 Appointements divers (membres, exp. lettres par les écoles)	10 000.—	
412 Appointements secrétaire(s)	20 000.—	
420 Loyer + chauffage	10 000.—	
430 Frais bancaires	100.—	
440 Entretien, réparation machines, matériel	2 500.—	
450 Amortissements s/mobilier, machines	900.—	
460 Electricité, téléphone	3 500.—	
470 Frais postaux	5 000.—	
471 Secrétariat, frais bureau	7 000.—	
472 Abonnements journaux	750.—	
480 Propagande, publicité, impressions Relations (nouveaux brevetés)	7 000.— 500.—	
490 Réunions, réceptions Genève	7 500.—	
491 Assemblées ordinaires	800.—	
492 AAA	1 000.—	
493 Délégations hors Genève	5 000.—	
500 Cotisations à recevoir (retard)		15 000.—
600 Cotisations 1979/1980		236 000.—
Profit	8 950.—	
	251 000.—	251 000.—

Rédactrice de la rubrique genevoise:

M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.



Fabrique d'engins de gymnastique,
de sports et de jeux



8700 Küsnacht ZH ☎ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS**

Comité central (II)

Séance du 31 août 1979

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE SECTION

Le projet de «nouvelles» structures élaboré par un groupe de travail est adopté quant au principe. Il appartiendra aux sections de se prononcer.

Voici, en bref, quelles sont ces nuances :

- le SAE-SPN compte **six** sections (une par district)
- chaque membre du SAE-SPN est rattaché à l'une de ces six sections «géographiques»;
- selon leur degré ou type d'enseignement, les membres du SAE-SPN peuvent se réunir en groupe de travail — lieu privilégié où les problèmes particuliers peuvent être étudiés en détail — structuré (président + secrétaire). Les frais de fonctionnement de ces groupes sont supportés par la caisse cantonale;
- le comité central est composé du président, d'un administrateur et de 9 membres (1 délégué par district, nommé par lui, appartenant aux catégories I et II + 3 membres appartenant à la catégorie III, désignés par l'AG cantonale);
- les catégories d'enseignants sont les suivantes :

I: maîtresses enfantines, instituteurs(trices) primaires

II: inst. sec., BESI et licenciés, maît. To et DV

III: maîtresses TA, ménagère, Trav. Man. Musique, dessin, etc.

L'équilibre entre les catégories I et II peut être obtenu par consultations inter-sections ou par apparentement et désignation de candidat(s) commun(s).

- Les correspondants de notre syndicat dans les collèges participeront plus activement à la vie de leur section et verront leurs compétences et responsabilités augmentées;
- le président cantonal est (pour l'année scolaire 79-80) à votre disposition **chaque mardi après-midi** et **chaque jeudi matin** (réunions de salles des maîtres, colloques de collèges, etc.)

CONGRÈS CULTUREL DU SAE-SPN

Les conférences officielles du DIP étaient aussi l'occasion de se rencontrer. Le CC se propose de mettre sur pied un congrès culturel. Pour cette année (79-80) des contacts seront pris avec René Sandoz, musicien-musicologue méconnu.

CAMP(S) DE VACANCES POUR ENFANTS

La suggestion est faite de charger un groupe de collègues d'organiser — si le résultat d'une enquête préalable est positif — des camps de vacances pour les enfants des membres du SAE-SPN (dans un premier temps).

DEMI-POSTE ≠ POSTE PARTIEL

La tendance actuelle — selon M. Perret, juriste du DIP — est de substituer au terme de demi-poste celui de poste partiel. Cette «nuance» offre une plus grande marge de manœuvre (ou de manipulation) à l'autorité de nomination. Le cas récent d'une collègue nommée à un demi-poste par une commission scolaire et qui a été frappée par le fait que l'Etat ratifiait sa nomination à un poste partiel nous a été soumis. Il faut vraiment être vigilant à chaque instant; ces «jeux de mots» risquent de favoriser un climat détestable où plus personne ne pourra plus faire confiance à personne...

ÉCOLE ENFANTINE ET ÉCOLE NORMALE

Le projet actuel des conditions d'entrée à l'EN pour les futures maîtresses enfantines prévoit qu'en plus du bachot ou d'une maturité, un brevet de culture générale suffira pour l'inscription dans cet institut de formation. Ce projet, déjà élaboré, a été mis au point **sans** la participation des associations de jardinières d'enfants, pourtant

bien structurées et représentatives de cette catégorie d'enseignantes, tant au plan cantonal qu'au plan romand, pour l'une d'elles tout au moins.

Le plan d'étude serait lui aussi à... l'étude. Ici non plus pas trace de participation. Aucune nouvelle du document neuchâtelois largement inspiré du projet romand. Verra-t-on une école enfantine «cantonalisée» au maximum coexister avec une école primaire romande?

L'impression très pénible plane sur le CC qu'une fois de plus «on» fonce sans tenir compte du travail déjà réalisé. Dans le monde de l'industrie, le penseur, le super-ingénieur super-titré **sait** qu'il ne peut **rien** construire sans l'accord complet du praticien, qu'il a peu de chance de réussir s'il n'a pas **écouté** le technicien, le mécanicien qui devra finalement «fabriquer» la machine...

Dans le monde de l'école, NON. Même si l'outil préfabriqué est inapte à jouer son rôle, «on» l'impose, c'est au praticien à s'adapter aux moyens mis à sa «disposition». Et l'enfant-élève paie la casse, s'il y en a. L'instituteur pourrait ne pas se préoccuper de ces «détails» et mécaniquement faire ce qu'on attend de lui, sans réfléchir... sans se préoccuper d'un gâchis éventuel.

Une certaine mauvaise humeur commence à poindre à force d'évoluer comme la dernière voiture d'une longue colonne dominicale où les alternances d'accélération et de freinages provoquent peu à peu un énervement dangereux. Si une liaison radio existait entre le premier véhicule et le dernier, combien d'accidents pourraient être évités...

La possibilité subsiste évidemment de s'arrêter et de laisser la voiture de tête continuer sa route **seule**...

Cette «solution» laisse de moins en moins de membres du CC insensibles. Reprendre son souffle et observer ce que fait l'autre éviterait qu'on rejette sur l'association le fait d'avoir été «associé» aux décisions!

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

LORSQUE LE COUPERET EST RETOMBÉ

Mention «Ecole secondaire» ou ticket «Ecole primaire»

Le dernier bulletin de l'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale de Delémont est presque entièrement consacré à l'étude qu'y fait paraître une jeune institutrice, résumé de son travail de diplôme intitulé: «Enseignement primaire ou enseignement secondaire: influence sur le développement cognitif des élèves?» Le problème de l'entrée à l'école secondaire étant toujours d'actualité (voir à ce sujet l'article de notre collègue Germain Adatte dans le n° 24 de l'«Educateur») nous croyons intéressant de citer à notre tour les grandes lignes de l'étude d'Hélène Babey.

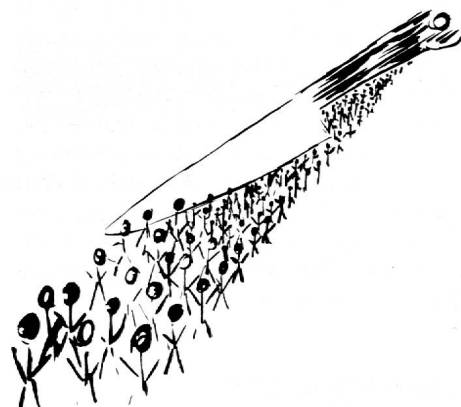
«Dans presque tous les cantons romands, dit-elle en préambule, il y a, à un certain moment de la scolarité, répartition des élèves en deux catégories, à la suite de divers modes de sélection. Les meilleurs entrent à l'école secondaire; les autres terminent leur scolarité à l'école primaire.

» Le canton du Jura ne fait pas exception à cette pratique. Il se distingue même en ceci, qu'il est, avec le canton de Vaud, la région où la sélection est la plus précoce. Les élèves arrivent au terme de leur quatrième année scolaire (ils sont âgés de dix ans) quand a lieu l'examen qui décidera de leur avenir.

» J'ai toujours été très sensible à la manière dont, chaque année, s'opérait cette sélection. Certaines injustices m'apparaissaient flagrantes et je me demandais pourquoi les personnes touchées par ce système sélectif (parents et enseignants) ne s'opposaient pas à cette pratique. Bien sûr, chaque printemps, quelques personnes tentent d'ébranler cet édifice. Mais c'est à peine s'il tremble, et les efforts des assaillants cessent bientôt. De leur côté, les autorités scolaires cherchent s'il n'existerait pas un autre mode de sélection que celui qui est actuellement en vigueur, si possible exempt de toute injustice. Dans certaines régions, la manière de sélectionner les élèves est un peu modifiée et est prétendue meilleure. Dans d'autres, on répète d'année en année la même pratique, en attendant de trouver une solution qui serait pleinement satisfaisante.

» Qu'elle ait lieu de n'importe quelle manière, il y aura forcément sélection à un certain moment; tous les enfants ne possèdent véritablement pas les mêmes capacités. Mais telle qu'elle se pratique actuellement, cette opération a lieu trop tôt. On agit comme si à dix ans, le rang qu'occupe un élève au sein d'un groupe n'allait plus se modifier au cours des années suivantes, alors qu'à cet âge tout n'est pas encore décidé, les enfants ne se développant pas au même rythme. Elle a lieu trop tôt et com-

porte plusieurs aspects injustes. Leurs conséquences ne sont vraiment douloureuses que pour une partie des candidats: ceux qui se trouvent à la frontière des élèves admis/non admis. Il faut bien que le coupe-ret retombe quelque part. Les élèves qui se trouvent de part et d'autre, juste aux abords de la lame, ne sont-ils pourtant pas de valeur sensiblement égale? Mais la décision est tombée. Ceux qui n'ont pas été acceptés à l'école secondaire n'auront pratiquement presque plus de chances d'y entrer au cours des années suivantes.»



A cause de ce petit «probablement»...

L'auteur constate ensuite:

- que le pourcentage du nombre des élèves admis varie chaque année, en fonction du nombre de places disponibles et, qu'avec le même nombre de points, un élève peut bien être rejeté une année alors qu'il aurait été accepté les années précédentes ou les années suivantes;
- que les candidats proviennent de diverses classes de 4^e année en apportant avec eux un certain nombre de points attribués par leur instituteur, la manière d'évaluer un travail différant pourtant d'un enseignant à l'autre;

- que l'appréciation des aptitudes et du caractère de l'élève que l'enseignant doit mentionner dans un rapport qui apporte au candidat près de la moitié des points du résultat final, est très difficile à évaluer avec compétence et objectivité.

«Le point V de ce dossier a particulièrement retenu mon attention. On demande ici à l'enseignant d'évaluer les possibilités qu'a un élève de suivre l'enseignement secondaire.

» Que répondre au sujet d'un élève dont on ne sait pas avec certitude s'il est vraiment capable de suivre l'enseignement secondaire? Faut-il, au plus près de sa conscience affirmer «probablement» et lui enlever toute chance de réussite en amputant son résultat de 4 points ou faut-il répondre «oui», pensant que cela permettra de garder toutes ses chances à l'élève qui, «probablement» a les capacités de suivre l'enseignement secondaire;»

- que l'on ne tient pas compte de l'émotivité de certains enfants au moment de l'examen;
- qu'une importance beaucoup plus grande est attribuée au résultat de l'examen qu'au travail effectué par l'élève durant toute l'année.

La petite différence

«L'examen a eu lieu, poursuit l'auteur. Aux abords de la frontière décisive, les cas les plus douloureux. Des élèves de valeur sensiblement égale suivront désormais un enseignement différent. Les plans d'études des écoles primaires et secondaires ne sont pas semblables et, s'il y a quelques sujets communs, le temps consacré à leur étude n'est pas équivalent. Que deviennent ces élèves après quelques mois ou quelques années vécues au sein de régimes différents? Les enseignements qu'ils suivent changent-ils vraiment le niveau de leurs connaissances? La petite différence qui avait été constatée entre eux au terme des épreuves de sélection s'est-elle accentuée au cours des années?

» Voilà ce que j'ai cherché à savoir, et voici la manière dont je m'y suis prise pour choisir les élèves dont j'allais étudier les cas. J'ai porté ma recherche sur des élèves qui terminaient leur 5^e, 7^e ou 9^e année scolaire. La moitié d'entre eux fréquentaient l'école primaire, les autres étaient à l'école secondaire. Ces élèves ont été choisis en fonction de leurs résultats finals (rapport de l'instituteur + moyenne des deux bulle-

tins + examen). Dans chaque classe de quatrième année qui présentait des candidats à l'examen, j'ai retenu quatre élèves; les deux derniers qui, au sein de la classe, avaient été admis à l'école secondaire, et les deux premiers sur la liste des «viennent-ensuite». J'ai ensuite présenté à ces élèves des questionnaires portant sur des connaissances scolaires ou extra-scolaires, en français et en mathématique.»

L'auteur décrit minutieusement la matière présentée aux élèves, chaque exercice, s'adressant à une faculté différente dans l'expression des connaissances: la connaissance, la compréhension, l'application, l'analyse, la synthèse et l'évaluation. L'essai de comparaison entre les résultats obtenus dans les trois degrés étudiés permet à l'auteur de constater par exemple en grammaire qu'en 5^e année, aucun des deux groupes ne se révèle supérieur à l'autre, mais qu'une nette évolution s'opère ensuite en faveur des secondaires, pour atteindre son point culminant en 9^e année.

Il n'en est pas de même pour les résultats obtenus en mathématiques. Aucune différence significative en 5^e année, ni en 7^e année, et un léger avantage en 9^e année pour les primaires. En ce qui concerne le raisonnement logique et les exercices de mathématiques non scolaires on constate une légère supériorité pour les secondaires, mais sans évolution jusqu'en 9^e année.

Cela devrait nous faire réfléchir

Dans ses conclusions, l'auteur constate que des différences ont été constatées entre élèves de l'école primaire et élèves de l'école secondaire, que ces différences étaient à l'avantage soit d'un groupe soit de l'autre, mais toujours en faveur du même groupe au sein d'une même discipline, et que parfois aucun des deux groupes ne se détachait de l'autre.

«Des élèves qui se valaient avant d'être séparés évoluent-ils différemment sous l'influence d'enseignements différents?» se demande l'auteur. Sur la base de mes observations, je pourrais être tentée de répondre «non». Mais la réponse à cette interrogation me paraît trop importante pour être ainsi prononcée si catégoriquement. De toute cette recherche, un seul point ressort d'une manière indiscutable.

»Dans chacune des disciplines prises en considération, CERTAINS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SE SONT CLASSÉS AVANT CERTAINS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE.

»Peut-on en conclure que certains élèves de l'école primaire pourraient suivre l'enseignement secondaire aussi bien, ou peut-être mieux, que certains élèves de l'école secondaire? Cette question, dont la

réponse ne serait guère vérifiable pratiquement, devrait faire réfléchir chacun d'entre nous. Cela n'est-il donc pas important que de constater que des élèves de l'école primaire puissent se montrer nettement supérieurs à des élèves de l'école secondaire, alors qu'ils ne sont pas admis à suivre le même enseignement qu'eux? Cela nous est-il donc indifférent de savoir que de jeunes gens terminant leur scolarité et pouvant présenter la mention «Ecole secondaire» voient plus facilement s'ouvrir devant eux les portes des employeurs et des écoles supérieures que leurs camarades ne possédant que le ticket «Ecole primaire»?

»Cette constatation et les interrogations qui en découlent m'ont beaucoup touchée. Peut-être ne vous laisseront-elles également pas insensibles.»

B.

Partage sans douleur des biens de la SEB

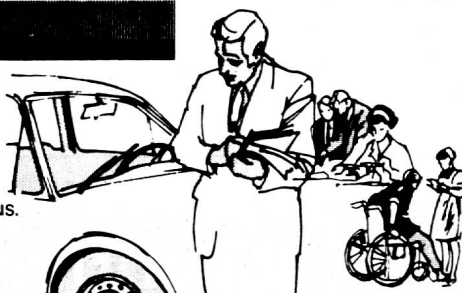
Cent vingt-deux délégués de la Société des enseignants bernois (SEB) se sont réunis hier à l'Hôtel de Ville de Berne, en assemblée extraordinaire pour procéder à l'acte final du partage des biens entre la SEB et le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ).

Partage des biens

L'acte de partage des biens n'a donné lieu à aucune discussion de telle sorte qu'après le vote de ratification Lucien Bachmann, de Bienne, vice-président de

l'assemblée, qui dirigeait les débats, et Moritz Baumberger, secrétaire central, pour la SEB, Marc-Alain Berberat, président et René Bilat, secrétaire pour le SEJ ont pu apposer leur signature au bas du document. Des 3 000 026 fr. de fortune de la SEB 231 000 fr. reviennent au SEJ. M. Berberat s'est plu à rappeler l'ambiance amicale et empreinte de compréhension réciproque qui a régné durant toutes les négociations. Il a ajouté que ces dernières n'avaient rien eu de commun avec une procédure de divorce et que le SEJ entendait bien maintenir des liens étroits avec la SEB.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.



Toujours près de vous.
Même à l'étranger!

winterthur
assurances



SACO SA LAINERIE

et ses matières pour l'artisanat

Grand choix: rouets, fuseaux, cardes ● 90 sortes à filer ● Cardage ● Métiers à tisser ● Dentelles ● Fils fins à géants: laine, soie, coton, lin ● Tissus spéciaux ● Mat. pour batik et bougies ● Savons de Marseille.

Toujours nouveautés, prix directs, magasin, vente par correspondance, catalogue gratuit.

CH-2006 Neuchâtel
Ch. des Valangines 3
Tél. 038/ 25 32 08

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa
montreux

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 21 août 1979
Présidence: Jacques Paroz

La séance de ce jour représente une nouvelle étape dans l'activité de la SEJB. Elle réunit en effet les membres de l'ancien Comité provisoire et les membres du nouveau Comité central. La société des enseignants du Jura bernois veut ainsi marquer qu'il n'y a pas de coupure dans son activité et que le nouveau comité poursuivra le travail entrepris par le Comité provisoire.

DE NOMBREUSES COMMUNICATIONS

Le président de la SEJB, Jacques Paroz, aborde le premier point de l'ordre du jour par de nombreuses communications. Nous ne mentionnerons ici que celles qui intéressent directement le corps enseignant du Jura bernois.

Communication de la DIP.

Commission de langue française du perfectionnement: son effectif est porté de 9 à 11 membres, M. Jean-Pierre Lüthi est reconduit dans ses fonctions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1979 et la SEJB devra encore proposer un enseignant pour cette commission.

Communications de la SEB

- Heures de décharge à 50 ans: la demande faite en son temps par la SEJB a été reprise par la SEB et transmise à la DIP qui l'étudie actuellement.
- Enseignement des branches à option: cet objet est actuellement en discussion avec la DIP.
- Admission dans la CACEB d'enseignants nommés provisoirement: la demande a été transmise à la Caisse qui étudiera dans quelle mesure elle peut y donner suite.
- Motions Aubry (permettre à la jeunesse bernoise d'apprendre à se connaître et appui du Gouvernement pour des échanges interrégionaux cantonaux): différentes propositions ont été adressées à la SEB par les sections et les organisations de degrés. Elles seront discutées dans la prochaine rencontre entre la SEB et la DIP. La SEJB demande à y être représentée.

MAÎTRES SECONDAIRES MEMBRES DE LA SPR

La section du Jura bernois de la SBMEM a consulté ses membres pour connaître les noms des collègues secondaires qui désirent faire partie de la SPR. Il n'y a que 16 enseignants secondaires qui ont répondu affirmativement.

MATÉRIEL SCOLAIRE POUR LE ZAÏRE

La SPR organise actuellement une collecte de matériel scolaire pour le Zaïre. L'argent éventuellement recueilli ne sera pas envoyé directement, mais servira à acheter du matériel scolaire qui sera acheminé par les soins de la SPR. Le ramassage aura lieu vers la fin du mois de septembre.

Les collègues ou les sections qui ont déjà entrepris quelque chose ou qui envisagent de le faire sont priés d'en aviser Jacques Paroz au plus vite.

GUILDE DE DOCUMENTATION

La SPR lance une enquête à propos de l'avenir de la Guilde de documentation pédagogique. Les présidents des sections sont invités à en donner connaissance lors des prochains synodes. Les réponses devront parvenir à la SPR jusqu'à la fin de l'année.

RÉPARTITION DES CHARGES AU NOUVEAU COMITÉ

Président: Jacques Paroz; vice-président: vacant; caissière: Monique Gobat; CC/SPR: Germain Koller; CARESP: Marie-Jeanne Riat; CC/SEB: Pierre Chausse et Rose-Marie Gautier; secrétaire: Yves Monnin.

FONDS MIMOSA ET CIP

Le Comité central décide de demander au Comité cantonal du SEJ une entrevue afin de discuter de l'avenir de la Commission Croix Rouge Jeunesse (Fonds Mimosa) et du Centre d'Information pédagogique (CIP). Ces deux organes de l'ancienne Société pédagogique jurassienne exercent encore leur activité dans le canton du Jura et dans le Jura bernois. Les deux comités devront examiner s'il y a possibilité de poursuivre une éventuelle collaboration et d'en définir les modalités ou alors s'il y a lieu de procéder au partage de l'avoir des deux commissions.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SEB

L'assemblée extraordinaire des délégués de la SEB aura lieu à Berne le 7 septembre 1979. L'ordre du jour a été publié dans l'«Ecole bernoise» N° 32/33 du 10 août 1979.

Comme par le passé, elle sera précédée d'une assemblée préalable pour les enseignants du Jura bernois. Elle réunira les membres du Comité central de la SEJB, les présidents des sections francophones de la SEB et les délégués de ces sections à la SEB.

Les différents points de l'ordre du jour y seront discutés et les délégués pourront ainsi représenter efficacement les enseignants de langue française et défendre leur point de vue à l'assemblée des délégués.

Il y sera également discuté d'une demande d'enseignants séparatistes de rencontrer le Comité cantonal de la SEB au sujet des réélections de 1980. Les modalités d'une éventuelle rencontre devront y être étudiées de sorte que la SEB préserve sa neutralité et reste en dehors des problèmes politiques du Jura bernois.

Un repas en commun devait mettre un terme à cette dernière séance du Comité provisoire et première séance du Comité central de la Société des enseignants du Jura bernois.

le secrétaire: Yves Monnin

**VAUDOISE
ASSURANCES**
Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB

Le 7 septembre se tenait à Berne une assemblée extraordinaire des délégués de la Société des enseignants bernois (SEB). En raison de la maladie du président, Hans-Ruedi Neuenschwander, il appartenait une fois encore à Lucien Bachmann de Bienne de diriger les débats.

Un point noir: la coordination scolaire

Après avoir formulé des vœux de prompt et complet rétablissement pour le président, Lucien Bachmann fit un survol rapide des événements importants qui ont marqué l'école bernoise depuis l'assemblée des délégués du printemps dernier: révision des lois sur l'école primaire et sur l'école moyenne, consultation des sections et des associations au sujet des structures futures de la société.

Abordant le problème de la coordination scolaire, il devait déclarer: «Malheureusement, un point noir n'est pas en passe de disparaître, celui de la coordination scolaire et plus spécialement du début de l'année scolaire. Les élèves de certaines régions, nous pensons à Bienne et à ses environs, sont défavorisés. Il est à souhaiter que, d'ici 1982, une solution définitive soit trouvée à ce grave problème. Les associations d'enseignants comme les responsables politiques de différents cantons prennent la chose très au sérieux actuellement et nous leur faisons confiance.»

* * *

Au nombre des invités, Lucien Bachmann salua d'une façon toute spéciale le nouveau président de l'Association suisse des enseignants, M. Rudolf Widmer de Trogen, ainsi que la délégation du Syndicat des enseignants jurassiens conduite par son président, M. Marc-Alain Berberat.

Il salua également la presse dont la présence à l'Assemblée des délégués est devenue une tradition. Au nom des enseignants bernois, il la remercia des informations qu'elle apporte à ses lecteurs, favorisant ainsi la compréhension entre l'école et la population.

Puis, sans opposition, les délégués approuvèrent les comptes de 1978 et le budget pour l'année 1979. La situation particulièrement saine de la Caisse de compensation a permis à la Société de proposer une réduction des cotisations, ce que les délégués ont accepté avec empressement.

Partage des biens de la SEB

La création du canton du Jura a eu comme conséquence directe pour la SEB que les membres des sections de Delémont,

des Franches-Montagnes et de Porrentruy l'ont quittée pour former leur propre organisation, le SEJ (Syndicat des enseignants jurassiens).

L'Assemblée des délégués est appelée à mettre un terme à la procédure de partage des biens de la Société des enseignants bernois.

Dans son introduction, le secrétaire central de la SEB, Moritz Baumberger, dit à la fois sa tristesse et sa joie:

- tristesse de voir ainsi la dissolution d'une longue vie commune empreinte de franchise et de loyauté et qui a permis de nouer de solides amitiés;
- joie de voir dans quel climat de confiance et de compréhension mutuelles se sont déroulées les tractations du partage.

Puis MM. Lucien Bachmann, vice-président de l'Assemblée des délégués, et Moritz Baumberger, secrétaire central, pour la SEB, et MM. Marc-Alain Berberat, président, et René Bilat, secrétaire, pour le SEJ, apposèrent leur signature au bas de l'Acte de partage.

ACTE DE PARTAGE

La Société des enseignants bernois et le Syndicat des enseignants jurassiens attestent par ce document

que le décompte de partage de la fortune de la société avec ses anciens membres du canton du Jura, tel qu'il a été publié dans l'«Ecole bernoise» du 10 août 1979 et approuvé aujourd'hui par l'Assemblée des délégués de la Société des enseignants bernois, correspond en tous points aux dispositions de l'article 48^{bis} des statuts de la société et à celles du règlement de partage de la fortune de la Société des enseignants bernois du 26 avril 1978.

La fortune à partager se monte à 3 026 825 fr. 70. La part des anciens sociétaires actuellement dans le canton du Jura se monte à fr. 230 935.—. Elle a été versée au Syndicat des enseignants jurassiens pour un usage conforme au règlement.

Les deux parties se déclarent ainsi complètement satisfaites.

L'acte de partage, rédigé en allemand et en français, a été signé ce jour devant l'Assemblée des délégués de la Société des enseignants bernois et remis en un exemplaire à chacune des parties.

Berne, le 7 septembre 1979.

Amitié et compréhension

Puis, M. Marc-Alain Berberat, président du Syndicat des enseignants jurassiens, s'adressa en termes chaleureux aux délégués bernois. Nous tenons ici à donner de larges extraits de son allocution qui dépeignent bien le climat qui a toujours régné dans les relations entre les enseignants du Jura et les enseignants du canton de Berne:

«... L'acte de partage que nous venons de signer marque en effet le point final de la procédure de séparation engagée dès la fin des plébiscites, entre les enseignants bernois et leurs collègues du canton du Jura.

Si l'on passe en revue la façon dont se sont déroulées ces opérations de partage et de restructuration bilatérales de nos deux associations, le terme de séparation entre nos deux groupements n'est pas tout à fait celui qui convient. La séparation résultant souvent d'une mésentente des partenaires les renvoie généralement dos à dos... Il n'en est rien, s'agissant du SEJ et de la SEB, bien au contraire. En fait, tout s'est passé comme si l'ancienne SEB, celle qui regroupait les enseignants de l'Ajoie aux confins de l'Oberland, avait enfanté tout simplement le Syndicat des enseignants jurassiens. En effet, c'est ce caractère qu'ont revêtu toutes nos tractations et tous nos accords jusqu'à ce jour. L'ambiance amicale et empreinte de compréhension réciproque qui a marqué en particulier les travaux de la Commission de partage n'avait en tout cas absolument rien de commun avec celle qui marque normalement le déroulement d'une procédure en divorce.

Pourquoi d'ailleurs cela se serait-il passé différemment alors qu'aucune ombre — qu'elle soit de nature politique, idéologique et même linguistique — n'a jamais terni, en plus de cent années de vie commune au sein de la SEB, la collaboration et la bonne entente entre les enseignants de ce qui forme depuis le début de cette année les cantons de Berne et du Jura. Quels que soient leurs sentiments dans le problème du Jura, les enseignants de notre canton n'ont eu qu'à se louer d'appartenir à la SEB et des progrès réels qu'elle a obtenus dans le statut de l'enseignant. Nous savons aussi, par la lecture de rapports et de procès-verbaux, et même des plus anciens, que vous n'aviez pas non plus à vous plaindre de la vitalité parfois plus frondeuse et plus revendicatrice de vos collègues welsches du Jura.

Forts de tout ce passé commun de luttes et de réalisations, c'est donc en termes particulièrement chaleureux que nous pouvons prendre congé aujourd'hui et envisager l'avenir de nos relations futures. Il va de soi que parmi toutes les organisations cantonales d'enseignants, la SEB a pour nous un statut privilégié que nous entendons maintenir par des contacts et des entreprises

communes, dont il appartiendra à nos comités respectifs de définir la nature.»

Marc-Alain Berberat termina son allocution en formulant des vœux pour la Société des enseignants bernois.

Lucien Bachmann le remercia de ses aimables paroles et souhaita également bon vent au Syndicat des enseignants jurassiens.

Des structures nouvelles

Depuis plusieurs années, la SEB étudie de nouvelles structures pour son organisation. Elle entend renforcer les liens entre toutes les catégories d'enseignants et être

ainsi à même d'agir avec plus de cohésion et d'efficacité vis-à-vis de l'extérieur.

Dans le courant de l'hiver 1979, la Commission des structures avait livré son rapport final. La SEB l'avait alors mis en consultation auprès de ses membres et des différentes organisations d'enseignants.

En possession des remarques et des propositions qui ont été faites, les délégués avaient à déterminer les éléments qui seraient la base des nouveaux statuts de la société.

Après une discussion animée, ils ont décidé la mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer de nouveaux statuts. Au printemps 1980, ils devraient pouvoir être soumis aux membres et ratifiés, en automne 1980, par une Assemblée des délégués.

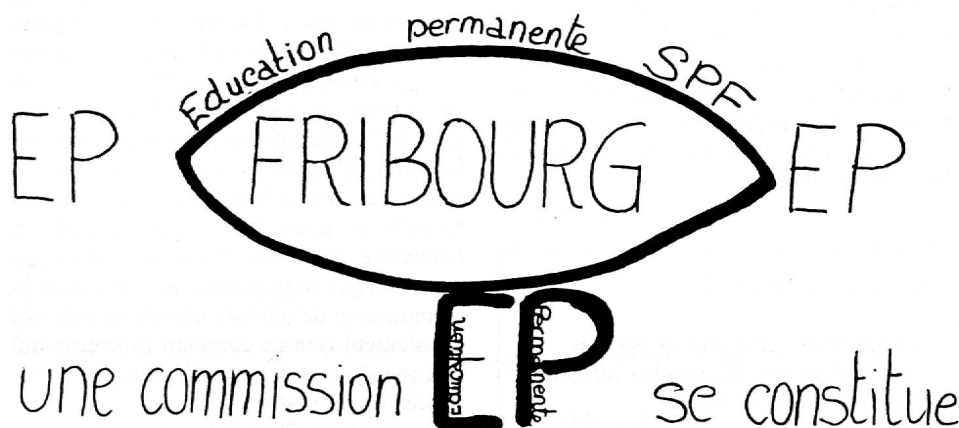
Cette nouvelle organisation assurera une meilleure représentation des groupes minoritaires et devrait renforcer considérablement l'efficacité de la SEB.

Yves Monnin
secrétaire adjoint de la SEB

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 BERNE.

FRIBOURG



Depuis plusieurs années un grand travail s'accomplit dans le cadre de l'EP romande, bien que dans notre canton, rien de formel ne se soit constitué.

Après deux ans de collaboration au sein de l'EP romande, Françoise Rappaz et Nicole Gremaud ressentent la nécessité de constituer une commission Education permanente SPF, afin de partager les tâches multiples à accomplir.

C'est pourquoi, Nicole Gremaud et Françoise Rappaz ont présenté un avant-projet au comité SPF. Cet avant-projet, après amendement a été accepté.

PRÉAMBULE

La formation de base, suivie de l'obtention d'un brevet, n'est pas une finalité pour l'enseignant. — Il est indispensable que tout au long de sa carrière, ce dernier se remette en question et se perfectionne tant sur le plan personnel que professionnel. — L'Education permanente est le moyen pour l'enseignant de se prendre en charge totalement et de participer à la mise en place de son perfectionnement sous toutes ses formes, tels que le recyclage obligatoire, la formation continue facultative ou obligatoire, le congé de perfectionnement de longue durée...

MANDAT

La commission «Education permanente» de la SPF poursuit les buts suivants:

- être un groupe de réflexion, de liaison et d'exécution à disposition du comité cantonal SPF;
- être un lien entre l'ensemble des enseignants et le comité SPF;
- être le lien entre la SPF et la commission EP/SPR;
- promouvoir l'EP en motivant les collègues;
- être une source d'information et de documentation pour les questions concernant l'EP, le perfectionnement en particulier;
- collaborer à l'organisation des cours de la SFPP;
- participer à l'organisation des cours à option dans les sections SPF;
- étudier les possibilités d'une collaboration dans l'organisation des cours de recyclage;

- exécuter toute nouvelle tâche qui pourrait lui être confiée par le comité cantonal SPF.

CONSTITUTION

- 1) **Membres:** cette commission comprend 10 membres désignés par le CC/SPF, soit:
 - les 2 délégués(es) à la commission EP/SPR;
 - 7 membres des sections, soit 1 membre par section SPF;
 - 1 représentant du comité cantonal SPF (avec voix consultative seulement).
- 2) La commission EP/SPF se constitue elle-même.
- 3) Elle doit rendre compte de son activité au comité central SPF.

REPRÉSENTATION

- 1) Représentation à l'EP/SPR: les 2 délégués(es) choisis(es) dans la commission EP/SPF.
- 2) Représentation à la SFPP: 1 des del. à l'EP/SPR + 1 autre membre de la Comm. EP/SPF.

QUEL SERA LE RÔLE DE LA COMMISSION?

A Fribourg, il existe différents organes de perfectionnement. Depuis 13 ans, la SFPP organise des cours de perfectionnement. Chaque année les sections proposent des cours à option.

La commission jouera un rôle de coordination face à ces différents organes.

Lucienne Kaiser

La danse, un art ancien? (suite)

La mode du ballet

Les progrès du ballet au XIX^e siècle en matière de technique et en matière théâtrale rendirent cet art populaire auprès d'un public infiniment plus nombreux. Les grands chorégraphes européens voyagèrent à travers l'Europe occidentale, la Russie et les Etats-Unis, dispensant leur enseignement et jetant les bases de la création d'écoles de ballets partout où ils passaient. Le danseur et chorégraphe danois Auguste Bournonville forma ce qui allait devenir le Ballet royal du Danemark, une compagnie qui existe encore aujourd'hui, dont le style est caractéristique et qui est célèbre pour la solidité de ses danseurs masculins. En 1847, le Français Marius Petipa fut appelé au Théâtre impérial de Saint-Petersbourg où, en qualité de danseur et de maître de ballet, il devint la figure de proue du Ballet impérial russe (aujourd'hui Ballet Kirov de Leningrad). Bien que, jusqu'à la fin de sa vie, Marius Petipa ait tenu fièrement à conserver la nationalité française, il passa le reste de son existence active en Russie; jusqu'en 1903 non seulement il domina le ballet russe, mais il exerça une influence profonde sur l'histoire du ballet dans son ensemble. Ayant créé plus de cinquante ballets (parmi lesquels certains piliers du répertoire actuel, comme le Lac des cygnes, Casse-Noisettes et la Belle au bois dormant) et refait la chorégraphie d'œuvres romantiques comme Giselle, Petipa peut être considéré comme le père de ce que nous appelons aujourd'hui le ballet classique. Ses grands ballets en plusieurs actes étaient bâtis selon une formule rigide: un récit dramatique exposé par les moyens du mime et de la danse, où s'intercalaient des solos, des pas de deux, des pas de trois et de quatre ainsi que des séquences exécutées par le corps de ballet et, à l'occasion, des divertissements à base de danses nationales comme la polonaise ou le gopak; le tout dans des décors et des costumes soigneusement choisis, avec une musique commandée dans les moindres détails aux compositeurs les plus célèbres du temps. Sous l'influence de Petipa le ballet russe devint le meilleur du monde; il devait le rester jusque bien avant dans le XX^e siècle.

Un désir de changement

Dès les années 1900, cependant, la formule rigide qui avait conduit l'école russe à sa gloire était devenue un carcan pour les jeunes chorégraphes les plus doués et les plus inventifs. En 1905, la fondatrice américaine de la «danse moderne», Isidora Duncan, fit une tournée en Russie; avec ses mouvements libres, totalement étrangers au ballet classique et ses robes flottantes fort peu orthodoxes, elle dansait sur une musique considérée jusqu'alors comme indansable, et son influence accéléra le désir de changement.

La révolte la plus importante vint du jeune chorégraphe russe Michel Fokine qui, en 1914, publia un manifeste réclamant une nouvelle conception du ballet en tant qu'art théâtral. Fokine s'élevait contre la pratique, habituelle au temps de Petipa, de situer un ballet en Orient, en Espagne ou en Arabie tout en conservant les pas de danse classiques, exécutés en tutu — avec seulement, pour suggérer le caractère oriental, espagnol ou arabe du thème du ballet, un décor de pagode en toile de fond, un chapeau sur le corps de la ballerine ou un turban sur la tête du danseur. Il pensait que l'argument, l'époque à laquelle se situait le ballet et le contexte dans lequel il se développait devaient conditionner le caractère des mouvements du danseur, aussi bien que les décors et les costumes. Il estimait aussi

qu'en matière d'expression dramatique, le corps entier devait pouvoir se mouvoir, et non uniquement les mains, comme dans les séquences mimées du ballet classique. Contrairement à Isidora Duncan et Ruth Saint-Denis, pionnières américaines de la danse moderne, il ne souhaitait pas abandonner la technique classique: il voulait adapter cette technique au thème et au caractère de ses ballets. Il le fit pour des œuvres d'une diversité stupéfiante, allant du pur classique romantique jusqu'aux furieuses danses tartares et aux danses russes, ce qui fit de lui le chorégraphe le plus influent et le plus imaginaire depuis Marius Petipa.

Mais Fokine ne devait pas être autorisé à concrétiser sa vision originale dans son pays natal. Le Ballet impérial russe s'était installé dans un conservatisme bureaucratique qui rendait impossible toute innovation radicale. Fokine devint, pour cette raison, l'un des membres du noyau de danseurs, chorégraphes, compositeurs et décorateurs russes réunis par le génial imprésario Serge de Diaghilev, qui présenta à Paris, en 1909, la première saison de ses Ballets russes. Avec des danseurs tels que Nijinski, Pavlova, Karsavina, des chorégraphes comme Fokine et son successeur Leonide Massine, des compositeurs comme Stravinski et Mily Balakirev, des décorateurs comme Bakst et Benois, les Ballets russes déchaînèrent sur le monde occidental une tempête artistique et firent renaître l'art du ballet en Europe, en Angleterre et en Amérique.

Un art international

Jusqu'à la mort de Diaghilev (en 1929), cette compagnie domina le ballet en Occident, produisant des œuvres auxquelles avaient collaboré des artistes aussi brillants que Debussy, Ravel, Stravinski, Picasso, Cocteau, Matisse. La ballerine Anna Pavlova, de réputation légendaire, quitta la compagnie peu après la première saison et créa quelques années plus tard sa propre troupe, dont les tournées à travers les Etats-Unis devaient ranimer l'intérêt des Américains pour le ballet. Fokine devint professeur et imprésario aux Etats-Unis dès 1919 et le resta jusqu'à sa mort (1942). Le chorégraphe Georges Balanchine, qui avait rejoint la compagnie de Diaghilev dans les années qui suivirent la révolution russe, s'installa définitivement aux Etats-Unis où en 1934 il prit la direction de l'American Ballet; celui-ci devait devenir le New York City Ballet, l'active et florissante compagnie que nous connaissons encore aujourd'hui.

Depuis les années 1950 et 1960, on trouve des écoles de danse et des compagnies de ballet dans presque tous les pays du monde. Et cet art éminemment occidental, qui est né à la cour de Catherine de Médicis, s'est développé à celle de Louis XIV et a atteint sa maturité dans les théâtres impériaux des tsars de Russie, est maintenant un art subventionné par l'Etat dans la République populaire de Chine. Ce pays produit des ballets de propagande à grand spectacle qui servent à l'édification révolutionnaire du peuple chinois.

Les danses religieuses et magiques des temps anciens étaient le produit de cultures particulières et n'avaient guère de signification hors du contexte de cette culture. Les danses exécutées par les Indiens des plaines de l'Amérique du Nord pour appeler la pluie auraient semblé aussi étranges et inutiles aux Zoulous africains que la danse rituelle du mariage des Zoulous aurait semblé étrange et inutile aux Indiens. Le ballet, issu lui-même de la vie étroitement réglée et insulaire que la noblesse européenne menait à la cour des rois, s'est développé dans des directions qui l'ont arraché à cette insularité et ont fait une forme de danse comprise d'une nation à l'autre et d'une culture à l'autre. Parce qu'il danse pour nous, à notre place, le danseur de ballet représente quelque chose de précieux et de signifiant pour les hommes du monde entier.

Lucienne Kaiser

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main»
qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs
sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus inté-
ressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons :
« N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez
eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE

COUPON



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :